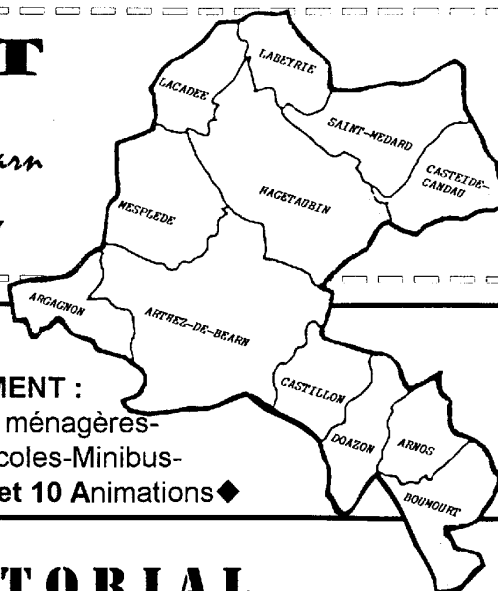


# INFOS DISTRICT

Journal d'information du District d'Arthez-de-Bearn

N° 5

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 1997



## SOMMAIRE

◆ P.1 Editorial - P.2 Budget Primitif 1997 -

P.3 ECONOMIE : Zones d'activités - P.4 et 5 ENVIRONNEMENT :

Déchetterie-Fermeture des décharges-Collecte des ordures ménagères-

Travaux sur l'Aubin - P.6 ENSEIGNEMENT : Travaux aux écoles-Minibus-

Recherche d'amiante - P.8 Compte administratif 1996 - P.9 et 10 Animations ◆



## EDITORIAL

### PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Comme il s'y était engagé l'année dernière, le Conseil du District d'Arthez-de-Bearn a voté le budget primitif 1997, sans augmentation de la part districale des impôts locaux.

Il s'agit là d'une décision importante, compte-tenu des nouvelles charges de fonctionnement et des investissements programmés par notre collectivité.

Mais avant d'ouvrir la page 1997 des recettes et dépenses, exprimons notre satisfaction d'avoir bouclé le Budget de l'année dernière avec un excédent de clôture de 556 709 F, sans avoir eu recours à l'emprunt.

Cette capacité d'autofinancement, due essentiellement à la subvention d'un million de francs environ du District de la zone de Lacq que nous remercions très sincèrement, va permettre de nouveaux travaux, sur toutes les communes, en 1997. Notamment dans toutes les écoles du District. Avec des aménagements pour la sécurité des enfants, des travaux d'amélioration des classes, des cantines et des cours de récréation selon les cas, ou encore avec l'achat de matériel scolaire et le remplacement du bus pour le transport des élèves sur la commune d'Hagétaubin.

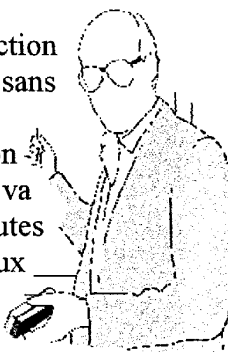
Il s'agit là d'un effort très important envers tous les jeunes du District, voté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers

Avec l'ouverture de la déchetterie, la fermeture organisée de toutes les décharges communales et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers, le District préserve aussi son environnement.

Enfin parmi les projets inscrits au Budget Primitif ceux de l'aménagement de la Zone d'Activités PERRIN, et de la création de la Maison de Retraite à ARTHEZ, vont insuffler un dynamisme nouveau à l'activité économique de notre District.

Nous travaillerons pour que ces projets se réalisent dans les meilleures conditions possibles pour le bien-être de tous les habitants.

Le Président  
Dr Léon COSTEDOAT



Directeur de Publication : Docteur Léon COSTEDOAT - DISTRICT D'ARTHEZ DE BEARN

- 26, rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & 📠 05.59.67.49.10

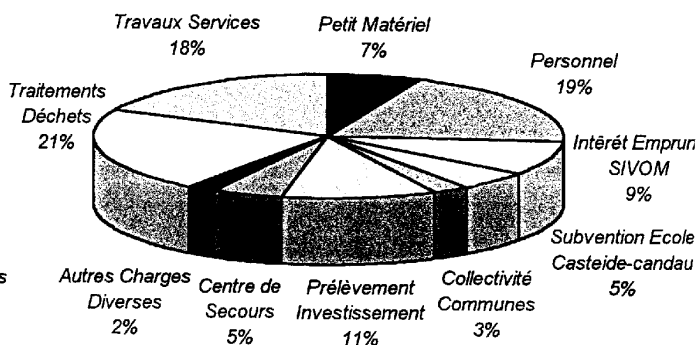
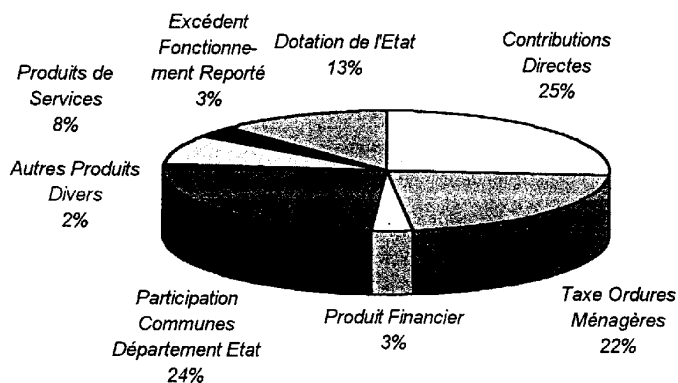
Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996

# BUDGET PRIMITIF 1997 DISTRICT

## FONCTIONNEMENT

**Recettes Fonctionnement**  
(3 894 291 F)

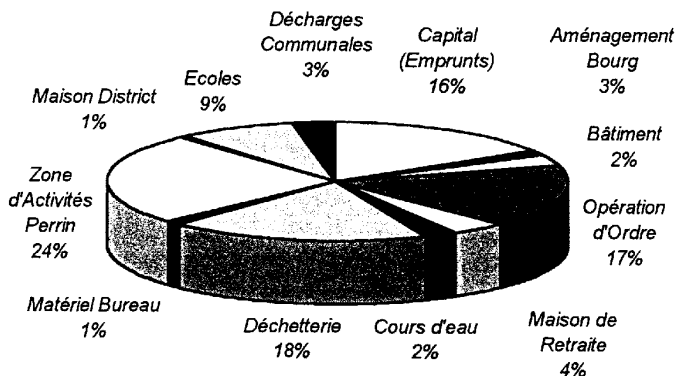
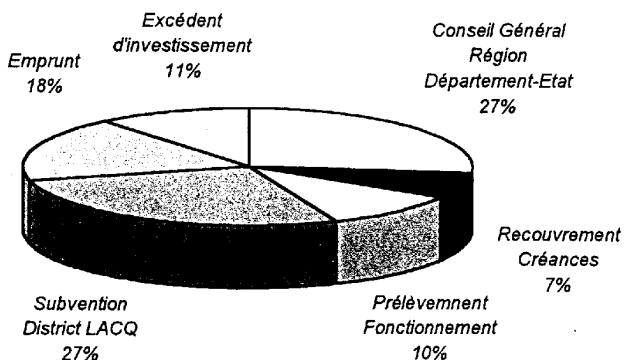
**Dépenses Fonctionnement**  
(3 894 291 F)



## INVESTISSEMENT

**Recettes Investissement**  
(3 975 974 F)

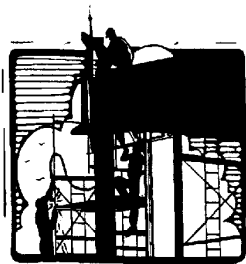
**Dépenses Investissement**  
(3 975 974 F)



# ÉCONOMIE

## AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS

Monsieur VOVARD, Ingénieur de la Subdivision de l'Équipement de Mourenx, a présenté le 11 mars, le projet d'aménagement de la zone d'activité située au nord d'ARTHEZ, quartier N'Haux, par la création d'un lotissement industriel.



Actuellement, quatre entrepreneurs ont manifesté leur intention de s'installer et d'autres demandes sont à l'étude.

Les conséquences sur le maintien et la création d'emploi sont très intéressantes.

Dans le Budget Primitif 1997, le District d'Arthez de Béarn a prévu une somme de 957 000 F pour financer ce projet. Le Conseil de District a également déposé une demande de subvention en sollicitant l'octroi de la Dotation de Développement Rural.

Par ailleurs, le Docteur COSTEDOAT, Président du District a fait connaître que la Chambre de Commerce et d'Industrie de PARIS prospecte afin de trouver des terrains disponibles pour l'implantation d'entreprises étrangères. En effet des aides importantes de l'Europe sont accordées pour les investissements réalisés dans notre secteur par les entreprises. Le District d'Arthez de Béarn peut répondre à cette demande.

Le taux de la taxe professionnelle (2,55%) constitue un élément très positif, par rapport aux collectivités voisines, pour inciter des entreprises à s'installer sur notre territoire.

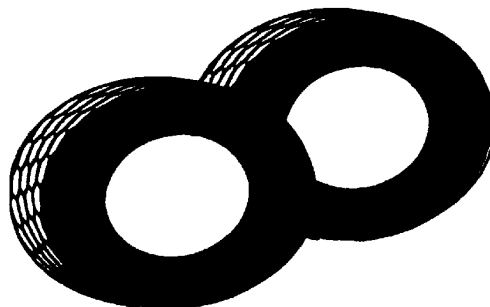
## INSTALLATION D'UNE SOCIÉTÉ SUR LE SITE LACQ 115

Lors de la réunion du 10 janvier 1997, le Conseil de District a émis un avis favorable à l'installation de la Société ACOTRA, sur le site de l'ancienne sonde LACQ 115, au sud d'ARTHEZ. Après diverses rencontres avec les responsables de cette entreprise, Monsieur COSTEDOAT a exposé que la Société ACOTRA, spécialisée dans la collecte et le recyclage de pneumatiques usagés, cherche à créer un centre de tri dans la région. Elle était intéressée par les terrains dénommés LACQ 115, empierrés et clôturés, appartenant d'une part à la Société DEUMIER et d'autre part à la Commune d'ARTHEZ DE BEARN. Une superficie comprise entre un et deux hectares lui est nécessaire pour cette installation.

La Société ACOTRA, en s'implantant dans le secteur, espère récupérer 2 500 tonnes de pneumatiques par an. Ces pneus seront triés, détringlés, lacérés et broyés avant d'être recyclés dans l'usine de traitement de GRAULHET (Tarn).

L'ouverture du dépôt se fera d'abord sur rendez-vous. Plus tard une permanence sera tenue avec des heures ouvrables.

Cette implantation pourrait permettre la création de trois emplois.



# LA DÉCHETTERIE EN FONCTIONNEMENT

Comme annoncé précédemment, la déchetterie du District, située au quartier N'Haux à ARTHEZ DE BEARN, a ouvert ses portes le samedi 8 mars 1997.

Après un mois de fonctionnement, on peut se rendre compte que cet équipement correspondait à un besoin réel, car la déchetterie est très fréquentée.

Rappelons qu'elle est destinée à la récupération et au tri des objets et matériaux des ménages qui ne sont pas acceptés par le service d'ordures ménagères. Les déchets ainsi triés sont transportés ensuite dans des centres agréés où ils sont recyclés.

Guillaume DEFARGE, Président de la Commission Déchetterie, a fait le point sur les modifications qui ont été apportées avec l'installation d'un bac de sécurité pour l'huile, la mise place de deux nouveaux conteneurs, l'un pour les piles usagées, l'autre pour les tissus et les chiffons et l'achat de deux nouvelles bennes, principalement pour les déchets verts.

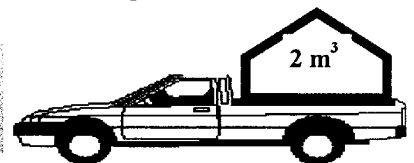
Mais les dépôts de laine de verre et de polystyrène sont toujours refusés : absence de filière de recyclage.

Les quelques personnes qui souhaitaient déposer ces produits spécifiques ont compris le bien fondé de l'attitude des responsables et de l'exploitant.

Néanmoins, l'assemblée du District a donné mission à la commission d'étudier des solutions, en accord avec l'exploitant, pour le recyclage de cette matière et de rechercher vers quel centre elle pourrait être acheminée.



## Déchetterie Mode d'Emploi



<b>Dépôts Autorisés</b>	BOIS - TISSUS - PLASTIQUES - OBJETS VOLUMINEUX - BRANCHAGES - DÉCHETS VERTS - FERRAILLES - PAPIERS - CARTONS - JOURNAUX - HUILES DE VIDANGES - PILES - BATTERIES - GRAVATS - VERRES - BOUTEILLES -
<b>Volume Autorisé</b>	Dans la limite de 2 m <sup>3</sup> par semaine et par famille.
<b>Dépôts Refusés</b>	LAINES DE VERRE - POLYSTYRÈNE - PNEUS - LAINES DE ROCHE - HUILES VÉGÉTALES - SOLVANTS -
<b>Ouverture</b>	Le mercredi de 14 heures à 18 heures Le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
<b>Identité</b>	Les renseignements qui sont demandés à l'utilisateur au moment de déposer servent à vérifier que la personne qui utilise la déchetterie est bien résidente dans le District d'Arthez.

## Déchetterie Premier Bilan

Entre le 8 mars (jour de l'ouverture) et le 7 avril, soit pour le premier mois de fonctionnement, la déchetterie a reçu la visite de 375 personnes. La majorité (près des 3/4) vient d'Arthez.

*Le samedi, la déchetterie accueille en moyenne 50 personnes et 29 le mercredi après-midi.*

En cette période de l'année, le dépôt de déchets verts représente 127 visites, soit 33% du fonctionnement.

## FERMETURE DES DÉCHARGES

Pour l'année 1997, le Conseil de District a prévu la fermeture de trois sites, à Hagétaubin, Castillon Boumourt et Casteide-Candau. Le coût de la remise en état de ces trois décharges s'élève à 120 600 F, subventionné par le Conseil général pour 50 000 F.

# COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

## Consultation d'Entreprises



Les contrats de collecte des entreprises DIEZ et REY arrivent à expiration le 30 juin 1997.

Au cours de la réunion du 4 février, Pierre CAPDEVILLE, président de la Commission Environnement, fait connaître qu'un appel à concurrence doit être lancé rapidement afin de passer un nouveau marché pour la collecte des ordures ménagères. Ce service prendrait effet au premier juillet 1997.

Les délégués des communes de BOUMOURT et CASTEIDE-CANDAU font savoir qu'ils souhaitent maintenir la collecte des ordures avec des conteneurs collectifs.

Pour les 9 autres communes concernées, il est envisagé, lors de la consultation des entreprises, de proposer des variantes : Collecte au sac ou Collecte au conteneur avec location, mise en place et maintenance. Pour ARTHEZ il est indiqué que le Conseil Municipal de cette commune souhaite que tous les administrés bénéficient de deux ramassages par semaine, quel que soit le quartier, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le Conseil de District charge la Commission Environnement de préparer le dossier de consultation des entreprises en tenant compte de toutes ces observations.

## Passation du Marché



Le 13 mars, le conseil Districtal a

- ☞ approuvé le dossier de consultation des entreprises,
- ☞ décidé de retenir la procédure de l'appel d'offres ouvert,
- ☞ autorisé le Président à lancer la procédure de l'appel d'offres ouvert pour la passation du marché de collecte des ordures ménagères dans les 11 communes du District d'ARTHEZ.

Les entreprises devront remettre leurs offres avant le 5 mai 1997.

## Commission d'Appel d'Offres

En vue de la désignation de l'entreprise pour la désignation du marché concernant la collecte des ordures ménagères il est nécessaire de constituer la commission d'appel d'offres. Outre le Président, membre de droit, les établissements publics de coopération intercommunale constitués de collectivités dont la population est inférieure à 3 500 habitants, doivent désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le conseil a élu comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- ☞ au titre de délégués titulaires : Messieurs CAPDEVILLE Pierre, PETRIAT Joseph, HOURCAU Francis
- ☞ au titre de délégués suppléants : Messieurs DARETTE Michel, LABARTHE René, CAUBET Arnaud

## TRAVAUX SUR L'AUBIN

Pierre CAPDEVILLE président de la Commission Environnement, a indiqué qu'il conviendrait d'effectuer des travaux de renforcement des berges à proximité d'une maison située sur le territoire de LACADÉE. En effet l'Aubin ayant un débit plus rapide, cette situation a provoqué un affaissement qui menace une maison d'habitation.

Du côté de DOAZON, il s'agit d'effectuer des travaux sur un pont enjambant l'Aubin, le ruisseau butant trop sur les piles du pont, il convient d'installer une protection de ce pont grâce à des enrochements.

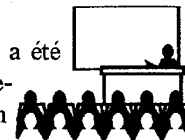
Ces travaux pourraient faire l'objet de subvention du Conseil Général, dans le cadre des travaux d'aménagement des rivières.

Lors du vote du Budget Primitif 1997, le Conseil de District a prévu une dépense de 80 000 F pour effectuer ces aménagements sur l'AUBIN, dans le courant de l'année.

# École Publique d'ARTHEZ-DE-BÉARN

## DÉSIGNATION DES ENTREPRISES

En application de la délibération du Conseil de District en date du 8 novembre 1996, il a été procédé à la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement des cours de récréation de l'école d'ARTHEZ DE BÉARN et certains travaux de mise en conformité des installations électriques.



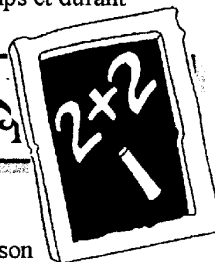
Lors de la réunion du 10 janvier 1997, le Conseil Districale a décidé de retenir les entreprises suivantes pour les montants ci-après :

- **Lot terrassement-maçonnerie :**  
Entreprise C.M. LOPES à ARTHEZ DE BÉARN 163 297 F
- **Lot revêtement sols extérieurs :**  
SACER Atlantique - 17 av. Henri IV - 64110 JURANÇON 53 630 F
- **Lot plantations :**  
CASTAGNOUS Thierry à ARTHEZ DE BÉARN 2 894 F
- **Lot structures de jeux :**  
KOMPAN S.A. à DAMMARIÉ-LÈS-LYS (77) 80 488 F
- **Lot électricité :**  
SARL Bernard et Fils à SERRES-SAINTE-MARIE 8 493 F

Les travaux ont débuté aux vacances de février. Ils se poursuivent aux vacances de printemps et durant les périodes de congé des mois de mai et juin.

# École de CASTILLON

## CONSTRUCTION DU PRÉAU



Le samedi 29 mars 1997, vers midi, le Maire de CASTILLON, Michel DARETTE, et son Conseil Municipal ont reçu les Conseillers du District et les représentants du Cabinet d'Architecte et des entreprises qui ont conçu et réalisé les travaux au préau de l'école, en présence du Commandant de la Gendarmerie et du Lieutenant des Sapeurs Pompiers d'ARTHEZ.

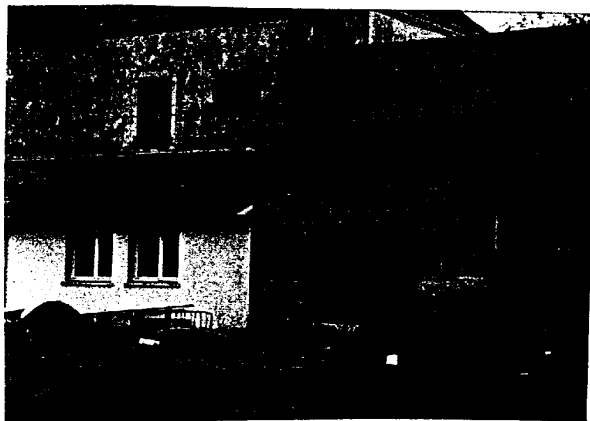
La population de Castillon s'était jointe également à cette sympathique réception. Concepteurs et réalisateurs furent remerciés, tour à tour, par Monsieur le Maire et par Monsieur le Président du District.

Le montant des travaux s'élève à 235 511 F (toutes taxes comprises). Le District qui a pris en charge la totalité de la dépense a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 68 000 F.

Cette réalisation va permettre aux enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (BOUMOURT, ARNOS, DOAZON, CASTILLON) qui fréquentent cette école, d'être accueillis dans de bien meilleures conditions.

Par ailleurs, on peut souligner que la commune de Castillon a réalisé et financé en même temps des travaux de rénovation de la mairie du meilleur effet.

Avant les travaux



Après les travaux, le jour de la visite des Conseillers du District



## Travaux d'extension à l'école de CASTEIDE-CANDAU

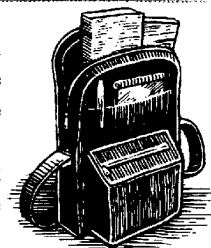
Le District d'Arthez, le Syndicat Intercommunal (SIVU « Les GAZELLES ») qui gère le Regroupement Pédagogique (Morlanne, Casteide, Piets, Arget et Garos) et la commune de Casteide-Candau unissent leurs efforts pour effectuer des travaux d'extension à l'école primaire de Casteide-Candau.

Le projet comprend deux parties. Au niveau des locaux; un agrandissement qui prévoit la construction d'un préau, d'une salle à manger et de ses annexes, de sanitaires et d'un porche d'accueil. L'autre partie des travaux comprend l'aménagement de la cour de récréation, de la zone d'accueil et des parkings.

Le SIVU « les Gazelles » est Maître d'oeuvre. La conception du projet a été confié à Messieurs DETROYAT et LACLAU-LACROUTS, architectes à la zone EUROLACQ à ARTIX.

Le coût total de l'opération s'élève à 434 000 F TTC. Ce projet a bénéficié de la part de l'Etat de l'attribution d'une subvention (Dotation Globale d'Equipement) de 125 000 F. Le reste de la dépense est pris en charge par les collectivités locales partenaires. Le District d'Arthez a prévu au Budget Primitif une participation de 200 000 F.

L'appel d'offres est lancé. Les travaux devraient commencer au mois de juillet et être terminés le 31 août 1997 afin de permettre aux enfants du RPI, scolarisés à Casteide, de faire la rentrée dans leurs nouveaux locaux.



## Achat d'un Minibus scolaire

Le 13 mars, le Président du District, le Docteur Léon COSTEDOAT a fait connaître qu'il conviendrait de procéder à l'achat d'un véhicule neuf pour assurer le transport scolaire des élèves de la Commune d'HAGETAUBIN. Le District d'Arthez ayant été créé au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et ayant compétence pour les affaires scolaires, il s'agit du premier achat d'un minibus.

Le Conseil de District sollicite du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de ce véhicule neuf.

Celui-ci sera exclusivement réservé au transport des élèves des écoles d'Hagétaubin Bourg et Mascouette. Il s'agit d'un véhicule de 30 places qui correspond bien aux besoins de ce Regroupement Pédagogique.

Au Budget Primitif 1997, le Conseil de District a voté à l'unanimité une provision de 247 293 F pour effectuer cet achat avant la rentrée scolaire.



## Recherche d'Amiante

Après la publication en 1996 des textes réglementaires relatifs à la recherche de la présence d'amiante dans les flocages des parois et des calorifugeages, le Conseil de District a confié à la société « Bureau VERITAS » la mission d'expertiser tous les bâtiments appelés à recevoir du public, dans les douze communes.

Les différents rapports ont été publiés au cours du mois de février 1997. La société « Bureau VERITAS » a conclu à l'absence de fibres d'amiante dans les différents bâtiments de toutes les communes, sauf dans « des dalles de plafond sous rampant de l'ensemble du groupe scolaire » d'Arthez de Béarn.

Il ne s'agit pas d'une surprise. La recherche effectuée par les élus d'Arthez auprès des entreprises ayant construit le groupe scolaire dans le cadre d'une demande émanant conjointement des enseignants et de l'Association des parents d'élèves avait donné le même résultat.

Ces plaques sont peintes, ne s'effilochent pas, ne vibrent pas puisqu'elles sont fixées à l'ossature (et non posées sur rails suspendus). D'après la législation, elles ne présentent aucun danger en tant que telles. La seule contrainte que nous devons respecter, c'est de signaler aux entreprises qui seraient appelées à faire des travaux sur le plafond, la présence d'un certain pourcentage d'amiante dans les dalles afin qu'elles prennent les précautions nécessaires.

# COMPTE ADMINISTRATIF



En séance publique le 13 mars 1997, sous la présidence d'André CAISSA, 1<sup>er</sup> Vice-président, l'assemblée a adopté le compte administratif 1996, à l'unanimité, après que Jean-Bernard LARQUIER, Président de la Commission des Finances en ait fait la présentation.

Ce compte administratif se résume comme suit :

Libellés	Réalisé				Reste à réaliser			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
<i>Section de fonctionnement :</i>								
Budget principal.....	2 926 924	56	3 035 567	85				
Services à comptabilité distincte.....								
Total.....								
<i>Résultat de fonctionnement</i>								
	Excédent 108 643,29							
<i>Section d'investissement :</i>								
Budget principal.....	2 929 532	64	3 377 598	69	1 116 761	55	668 695	50
Services à comptabilité distincte.....								
Total.....								
<i>Résultat d'investissement</i>								
	Excédent 448 066,05							
<i>Résultat de clôture</i>								
	Excédent 556 709,34							

## Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 1996

La loi entrée en vigueur le 9 mai 1995 prévoit qu'un certain nombre d'établissements publics, dont les Districts, doivent délibérer tous les ans sur les bilans de leurs acquisitions et cessions immobilières et que ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Le Président, le Docteur Léon COSTEDOAT a rappelé qu'au cours de l'exercice 1996, il a été procédé à l'achat de 5 ha 97a 75 ca de terrains situés à Arthez-de-Béarn, destinés à l'accession à la propriété et à la construction de logements sociaux ainsi qu' à l'achat d'un terrain avec immeuble où sera aménagée la Maison du District. A été conclue également la donation à la commune d'Arthez-de-Béarn d'une portion de parcelle pour l'accès à la déchetterie afin qu'elle soit intégrée dans la voirie de cette commune, ainsi que l'acceptation d'une donation par l'Office Départementale d'H.L.M. des Pyrénées-Atlantiques d'une portion de la parcelle située à Arthez-de-Béarn, à côté de la future maison du District, destinée à l'aménagement de parkings.

Le Conseil de District a approuvé le rapport présenté par le Président ainsi que le tableau des cessions qui a été annexé au compte administratif 1996.